

Sur le procédé

CREATION 40 ZEN

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société GERFLOR

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	Il s'agit de la révision à l'identique du Document Technique d'Application 12/21-1808_V2. Cette version V3 intègre les principales modifications suivantes : • Modification du délai de mise en service pour un trafic piétonnier normal de 48 heures à 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V2	Il s'agit de la révision du Document Technique d'Application 12/21-1808_V1 TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 arrivant en fin de validité le 30/06/2024. Cette version V2 intègre les principales modifications suivantes : • Nouvelle dénomination commerciale CREATION 40 ZEN en remplacement des appellations TRANSIDAL 2S3 / TRANSILAM 2S3 (le basculement étant effectif depuis le 01/01/2023) ; • Epaisseur nominale de la couche d'usure qui passe à 0,40 mm (précédemment 0,25 mm) ; • Epaisseur totale qui passe à 3,60 mm (précédemment 3,40 mm) ; • Masse surfacique totale qui passe à 2675 g/m² (précédemment 2680 g/m²) ; • Suppression du format dalle 333,3 x 333,3 ; • Suppression du format lame 250 x 999 mm ; • Introduction des formats lames 1250 x 745 mm et 750 x 150 mm. • Suppression du collage en plein dans les zones exposées directement au soleil sans dispositif de protection ou d'occultation du rayonnement.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtement de sol à base de PVC multicouche, armaturé par un voile de verre, isophonique, à couche d'usure transparente, sur sous-couche mousse répondant aux exigences de la norme NF EN ISO 11638.

Il se présente en format lames et dalles et est fabriqué par enduction.

Il comprend les couches suivantes :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane pour faciliter l'entretien) ;
- Une couche compacte en PVC, imprimée, avec armature en voile de verre ;
- Une semelle alvéolaire en PVC

L'usage du revêtement est destiné à la pose maintenue en plein dans les locaux intérieurs au plus classés U2s P3 E2 C2, en travaux neufs ou de rénovation.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
1.2.2.	Durabilité	5
1.2.3.	Appréciation globale.....	5
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation	6
2.1.1.	Coordonnées.....	6
2.1.2.	Mise sur le marché.....	6
2.1.3.	Identification.....	6
2.2.	Description.....	6
2.2.1.	Revêtement.....	6
2.2.2.	Produits associés	7
2.3.	Dispositions de conception	8
2.3.1.	Classement UPEC du local	8
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé	8
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports.....	8
2.3.4.	Température ambiante et température du support.....	8
2.3.5.	Traitement des joints de dilatation	9
2.3.6.	Résistance thermique	9
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	9
2.4.1.	Dispositions générales	9
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	9
2.4.3.	Pose des dalles / lames.....	11
2.4.4.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	12
2.4.5.	Traitement des joints périphériques	12
2.4.6.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries.....	13
2.4.7.	Traitement des joints de dilatation.....	13
2.5.	Réception – Mise en service	13
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	13
2.7.	Traitement en fin de vie	13
2.8.	Assistance technique.....	14
2.8.1.	Soutien à la prescription	14
2.8.2.	Soutien lors du chantier	14
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	14
2.10.	Mentions des justificatifs.....	14
2.10.1.	Résultats expérimentaux.....	14
2.10.2.	Références	15
	Annexes du Dossier Technique	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U2s P3 E2 C2 sur supports à base de liant hydraulique neufs tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports en bois ou panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.3 et existants tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve tels que définis au § 1.1.2.2.5 et existante remise à nu telle que définie au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement en linoléum existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur revêtements existants autres que linoléum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après ;

Conditions d'emploi

E1, E2 : joints vifs ;

En travaux de rénovation, le classement E du local doit être conservé.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris les planchers chauffants et les planchers chauffants rayonnants électriques)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14 à l'exclusion des planchers chauffants réversibles, et à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7).

La pose sur un ancien revêtement sur plancher chauffant n'est pas admise.

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'article 6.2.1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrites au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées.

En rénovation, la pose sur ancien sol souple en lés n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol CREATION 40 ZEN fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu avec classement B_{fl}-s1 valable en pose collée avec un produit de maintien (BOSTIK NOGLISS avec 120 g/m² de dépose) sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur support fibre-ciment classé A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³. (*Rapport du CRET n° 2022/050-1 du 14/04/2023*).

1.2.1.2. Acoustique

Le revêtement de sol CREATION 40 ZEN fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_{W} = 20$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe L_{n,e,w} = 63 dB selon la norme EN ISO 717-2. (*Rapport du CSTB n° AC22-15077 du 12/12/2022*).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes prescrites pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.3. Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe n'a pas formulé de remarque complémentaire.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société GERFLOR

1, Place Verrazzano

FR-69258 Lyon

Tél : 04.74.05.40.00

Internet : www.gerflor.com

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement « CREATION 40 ZEN » fait l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale du revêtement de sol, le type, le dessin, le coloris, les dimensions, le numéro de fabrication et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type de structure

Revêtement de sol à base de PVC multicouche, armaturé à couche d'usure transparente, sur sous-couche mousse répondant aux exigences de la norme NF EN ISO 11638.

Il se présente en format lames et dalles et est fabriqué par enduction.

Il comprend les couches suivantes :

- Une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane pour faciliter l'entretien) ;
- Une couche compacte en PVC, imprimée, avec armature en voile de verre ;
- Une semelle alvéolaire en PVC.

2.2.1.2. Coloris et design

La surface présente un léger grain de surface.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 19 coloris pour le revêtement CREATION 40 ZEN.

D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.3. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	CREATION 40 ZEN
Dimensions des lames (mm) selon la norme NF EN ISO 24342	1250 (± 0,5) x 245 (± 0,3) 150 x 750
Dimensions des dalles (mm) selon la norme NF EN ISO 24342	500 (± 0,5) x 500 (± 0,5)
Masse surfacique totale (g/m ²) selon la norme NF EN ISO 23997	2675 (+13% / -10%)
Equerrage/rectitude (écart autorisé en mm) selon la norme ISO 24342 - Dimension ≤ 400 mm - Dimension > 400 mm	≤ 0,25 mm ≤ 0,35 mm
Épaisseur totale Épaisseur totale nominale (mm) selon la norme NF EN ISO 24346 Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) Valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	3,60 + 0,18 / - 0,15 ± 0,20
Caractéristiques de la couche de surface Épaisseur moyenne (mm) selon la norme NF EN ISO 24340	0,40 (-10% / + 13%)
Caractéristiques des couches intercalaires¹ Épaisseur moyenne (mm)	1,2
Caractéristiques de la couche d'envers mousse¹ Épaisseur moyenne (mm)	2,00
¹ : Pour information	

2.2.1.4. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	CREATION 40 ZEN
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) (selon la norme ISO 24343-1) Résistance au pied de meuble (selon la norme NF EN ISO 16581) (Configuration Pied n° 0, charge : 100 kg) Comportement à l'essai de chaise à roulettes (selon la norme NF EN ISO 4918) (25 000 cycles ; 90 kg) Flexibilité (selon la norme NF EN ISO 24344 – Type 1) : Mandrin de diamètre 20 mm	≤ 0,20 Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon la norme NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) selon la norme NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière selon la norme NF EN ISO 105-B02	≤ 0,25 ≤ 2 ≥ 6
Résistance thermique déclarée Établie à partir de la conductivité thermique déterminée selon la norme NF EN 12524 (m ² K/W)	0,014
Acoustique Efficacité acoustique au bruit de choc (selon la norme NF EN ISO 717-2)	20 ± 2 dB

2.2.2. Produits associés

2.2.2.1. Primaires (Sur panneaux à base de bois)

Sur les supports bois, un primaire sera utilisé avant application du produit de maintien. Le primaire doit être associé avec le produit de maintien.

Nom	Fabricant / Distributeur
PE 260	UZIN
CEGEPRIM RN	SIKA / CEGECOL

2.2.2.2. Produits de maintien

GERFLOR prescrit les produits de maintien de type résines acryliques en émulsion listés ci-dessous :

Nom	Fabricant / Distributeur	Outil d'application
SADER ADHESIF FIX A570 MULTITACK DALFIX	BOSTIK SADER BOSTIK BOSTIK MANG	Rouleau laine poils courts Spatule n° A4*
U2100	UZIN	Rouleau mousse fine Pinceau
* Selon référentiel TKB L'emploi de produits de maintien autres que ceux mentionnés ci-dessus est subordonné à leur validation par le fabricant et son accord. Dans tous les cas lorsque prévu, le rouleau est l'outil d'application à privilégier.		

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer a minima la planéité, les zones où le revêtement de sol existant peut être conservé et celles où il doit être déposé, repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités et définir la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant conformément à la réglementation en vigueur. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises et/ou des remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.4. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante et du support conformes à celles prescrites au § 2.4.1.2 ci-après.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation

Le Maître d'œuvre devra préciser le mode de traitement ainsi que le choix du profilé parmi ceux proposés en annexe 1.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe CREATION 40 ZEN posé maintenu en plein sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du CREATION 40 ZEN et de la résistance thermique du revêtement existant.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.1.2. Température du support, de stockage et de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liant hydraulique

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétée et modifiée comme défini ci-dessous :

En outre les écarts de planéité doivent être :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m.
- ≤ 1 mm sous le réglet de 20 cm.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément aux « Règles professionnelles de la FFB-UNECP et de la CAPEB pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium », sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans l'Avis Technique ou le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant).

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports-

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB (selon Référentiel QB11-02), appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4. Supports existants

2.4.2.1.4.1. Anciens supports à base de liant hydraulique non revêtus ou remis à nu

2.4.2.1.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sur les anciens supports à base de liant hydraulique sont les mêmes que celles définies dans le § 2.4.2.1.1.1 ci-avant.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au paragraphe 2.4.2.1.1.1. du présent Dossier Technique.

2.4.2.1.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu

2.4.2.1.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.3. Support à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.1.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.4. Supports revêtus de carrelage ou pierres naturelles, terres cuites

2.4.2.1.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.4.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 40 ZEN.

2.4.2.1.4.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.2.1.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.1.4.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.2.1.4.6. Dalles semi-flexibles non-amiantées

2.4.2.1.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.6.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancien revêtement, ce dernier est ensuite préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mis en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 40 ZEN.

Le nettoyage du sol est réalisé par dépoussiérage par une aspiration soignée, lessivage, puis rinçage soigné.

2.4.2.1.4.7. Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage et de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.2.1.4.8. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

2.4.2.1.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les anciens revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse devront être préalablement déposés.

2.4.2.1.4.8.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

A l'issue de l'étude préalable :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.4.2.1.1.1.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage QB avec primaire adapté.

Le sol est ensuite nettoyé conformément au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.2.1.4.9. Ancienne peinture de sol

2.4.2.1.4.9.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.9.2. Travaux préparatoires

Lorsque l'étude préalable a conduit à la conservation de l'ancienne peinture de sol, cette dernière est ensuite préparée comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 pour être mise en conformité afin de recevoir le revêtement CREATION 40 ZEN.

2.4.3. Pose des dalles / lames

La mise en œuvre s'effectue à l'aide d'un des produits de maintien prescrits sur primaire lorsque requis (Cf. § 2.2.2.2) sur le support préparé et réceptionné conformément aux prescriptions du paragraphe 2.4.2. Précédent.

2.4.3.1. Calepinage et disposition des dalles/lames

Identique aux prescriptions des § 9.1 et § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complétés comme suit :

Tracer les axes de départ suivant les dispositions ci-dessous :

- Centrer une rangée de dalles/lames sur les accès principaux ;
- Vérifier que la coupe des dalles/lames en périphérie est supérieure à une demi-dalle/lame.

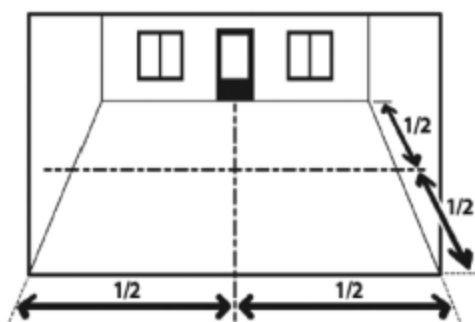


Figure 1 : Calepinage et disposition des dalles/lames

La pose des dalles et lames s'effectue comme défini ci-dessous :

- à joints vifs ;

- à sens contrarié à 90° pour les dalles ;
- dans le même sens pour les lames. La pose s'effectue soit en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame pour chaque rangée soit en coupe de pierre (décalage des lames une rangée sur 2).

2.4.3.2. Application du produit de maintien

Le produit doit être utilisé conformément à son étiquetage et à la réglementation en vigueur.

L'application du produit de maintien (cf. §2.2.2.2 ci-avant) se fera par simple encollage sur le support, selon les prescriptions de son fabricant.

Sur chape fluide à base de sulfate de calcium et sur support à base de bois, suivre les indications du fabricant du produit de maintien (application préalable d'un primaire (cf. § 2.2.2.1 ci-avant)).

Avant emploi, le produit de maintien est soigneusement homogénéisé. Il y a lieu de respecter les prescriptions d'emploi du fabricant du produit de maintien notamment le temps de gommage et le temps ouvert pratique.

Dans tous les cas, le produit de maintien est appliqué sur toute la surface du local à traiter.

2.4.3.3. Pose du revêtement

Après gommage (produit sec au toucher) du produit de maintien, la pose du revêtement peut être effectuée.

La pose des dalles est réalisée comme indiqué sur le schéma ci-dessous :

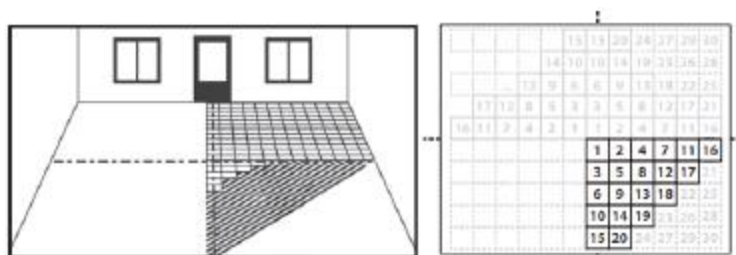


Figure 2 : Pose du revêtement CREATION 40 ZEN

La pose des lames est réalisée par rangée avec décalage d'un tiers de la longueur des lames entre chaque rangée soit en coupe de pierre (décalage des lames une rangée sur 2) afin d'obtenir un alignement de joint toutes les trois rangées.

Lors de la pose, la vérification de l'alignement des joints doit être effectuée régulièrement.

La découpe en périphérie des dalles se fait par report et au cutter.



Figure 3 : Découpe périphérique CREATION 40 ZEN

Sur support contenant de l'amiante, l'ensemble des interventions, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.3.4. Marouflage

Un marouflage est obligatoire et s'effectue en deux temps :

- Manuel à l'aide d'une cale à maroufler au fur et mesure de l'avancement ;
- A l'aide d'un rouleau à maroufler, passer sur la totalité de la surface à la fin des opérations.

2.4.4. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS (Seuil DESIGN CLIP, Seuil INVISIFIX EVOLUTION) en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements CREATION 40 ZEN.

2.4.5. Traitement des joints périphériques

- Dans les locaux classés E1, le revêtement est simplement découpé en périphérie ; le jeu (1 à 2 mm) peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.
- Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm puis un calfatage est réalisé à l'aide d'un mastic MS polymère ; le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe.

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Afin d'éviter l'adhérence du mastic de calfatage sur le support contenant de l'amiante, mettre en place un fond de joint adapté dans l'espace ménagé en périphérie (d'une épaisseur maximale égale à la moitié de l'épaisseur totale du revêtement).

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère). Voir schéma ci-dessous :

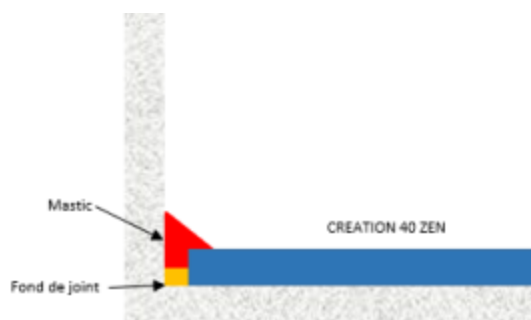


Figure 3 : Traitement des joints périphériques

2.4.6. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissières

Le revêtement est simplement arasé en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm et un calfatage est réalisé avec un mastic MS Polymère.

2.4.7. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur la partie souple du profilé.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté (cf. Annexe 1).

2.5. Réception – Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut intervenir dès le lendemain de l'achèvement des travaux. Lorsqu'un mastic est employé, le temps de durcissement de celui-ci pour le traitement des joints périphériques doit être pris en compte pour le délai de mis en service :

- Pour un trafic pédestre normal : 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.
- Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes : 72 heures après l'achèvement des travaux dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Le fabricant prescrit les dispositions suivantes :

- Entretien journalier : nettoyage à sec journalier (balai ou aspirateur) ;
- Entretien périodique : détergent neutre en balayage humide avec microfibres humidifiées ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier ;
- Ne jamais cirer, le matériau étant traité en surface la métallisation est à appliquer suivant l'aspect final désiré ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration du vernis de finition usine.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées sur le site internet www.gerflor.com pour les usages privés (Gamme Habitat).

Ne jamais utiliser d'embouts ou de roulettes (de chaise, mobilier,) en caoutchouc, mais des embouts plats et sans motifs en PVC ou polyéthylène.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

2.8.1. Soutien à la prescription

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.8.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26130) de la société GERFLOR.

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Suivi des performances acoustiques :

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi des performances acoustiques du revêtement de sol à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de cette tolérance.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Epaisseur totale selon la norme NF EN ISO 24346;
- Epaisseur couche d'usure selon la norme NF EN ISO 24340
- Poids total selon la norme ISO 23997
- Dimensions des lames/dalles selon la norme ISO 24342
- Equerrage/Rectitude selon la norme ISO 24342
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et curling selon la norme NF EN ISO 23999
- Poinçonnement rémanent selon la norme ISO 24343-1
- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes – Pose maintenue (25000 cycles) selon la norme ISO 4918
- Résistance au déplacement simulé d'un pied de meuble – Pose maintenue (pied P0 ; charge 100kg) selon la norme NF EN ISO 24346

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-20-1505 du 15/09/2020).

- Comportement sous l'effet d'une chaise à roulettes (25000 cycles)

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DP 18/25-1 du 26/05/2025).

- Souplesse en allongement à la rupture, charge à la rupture, module à 1%

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° CSR-D-22042, n° CSR-D-22040, n° DP31-22).

- Essai Cisaillement selon EN 1373 après vieillissement naturel et en étuve (20 j à 50°C).

(RAPPORT TECHNIQUE N° DP04/20).

- Réalisation d'un test de rigidité comparatif entre les revêtements de sol TRANSIDAL et CREATION 40 ZEN

(Rapport technique du laboratoire de GERFLOR en date du 19/06/2023).

- Essai fonctionnel simulant le rayonnement solaire sur le revêtement de sol – Méthode interne

(Rapport Technique Gerflor d'Avril 2022).

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur une maquette du revêtement – cycles d'exposition à un rayonnement thermique.

(Rapport du CSTB n° DSR-P-23-18941 concernant le revêtement de sol résilient CREATION 40 ZEN (pose réalisée avec le produit poissant FIX A570 MULTI TACK de Bostik).

2.10.2. Références

Données Environnementales¹

Le revêtement de sol CREATION 40 ZEN fait l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) individuelle. Cette FDES a été établie en novembre 2023 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2022

Quantité posée : 15000 m² (pose maintenue en plein)

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 – Joint de dilatation

SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS



Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



BORDS BISEAUTÉS

Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.









Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2806	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2801			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 8,1 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2816	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2811			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible: 28,30 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2821	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 19 kg/cm²



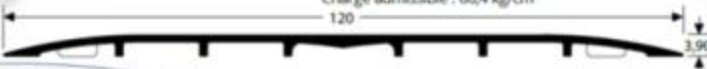
Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2820	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 56,9 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2814	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	
2815			1 côté adhésif 1 côté percé	

Charge admissible : 74,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2822	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 66,4 kg/cm²



Référence	Longueur	Matériau	Type	Prix HT
2819	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésifs	

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.


81

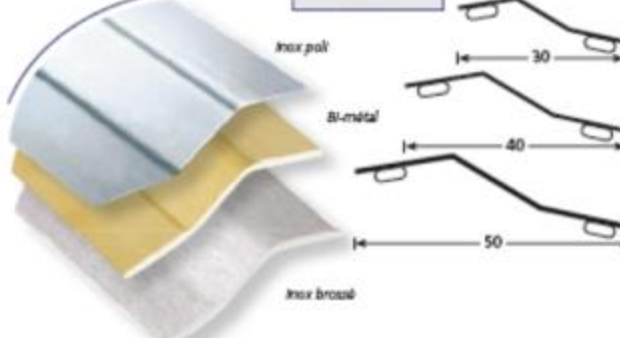
Annexe 2– Raccordement au revêtement adjacent

Seuils de porte

Différences de niveaux

D.N. ADHÉSIVES

Employées pour combler des dénivellations importantes. Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages. Adhésif «VERITACK».

Inox poli
Bi-métal
Inox brossé

LIVRÉ EN VRAC

Larg.	Hauteur compensée	LONGUEUR 3,00 m	MATIERE Ep 1 mm
30 mm	de 4 mm à 9 mm	Inox	2610
		Inox brossé	2616
		Bi-métal	2611
40 mm	de 6 mm à 12 mm	Inox	2614
		Bi-métal	2615
50 mm	de 8 mm à 14 mm	Inox	2612
		Inox brossé	2617
		Bi-métal	2613

Livré sous gaine accrochable

LONGUEUR		
0,83 m	0,93 m	1,66 m
301177	301178	301179
	301216	
	301182	
301221	301222	301223
301231	301232	301233
301185	301186	301187
	301217	
	301190	

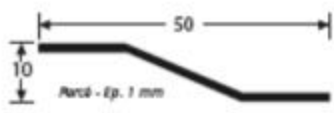
D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés.



Inox brossé

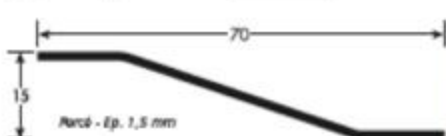
50



Percé - Ep. 1 mm

Larg.	Matière	Longueur
50 mm	Inox brossé	2088

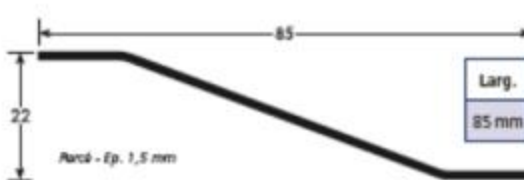
70



Percé - Ep. 1,5 mm

Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	2085

85



Percé - Ep. 1,5 mm

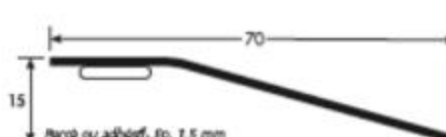
Larg.	Matière	Longueur
85 mm	Inox brossé	2086

ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.



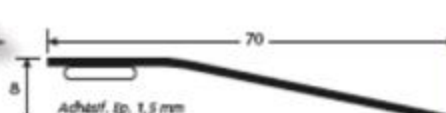
70



Percé ou adhésif - Ep. 1,5 mm

Larg.	Matière	Longueur
70 mm. Percé	Inox brossé	1928
70 mm. Adhésif		1929

70



Adhésif - Ep. 1,5 mm

Larg.	Matière	Longueur
70 mm	Inox brossé	1927